

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4794

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Réaménagement de l'espace Gros Caillou, entre la rue Audran et la rue des Pierres Plantées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors des séances des 4 novembre et 16 décembre 2002, le conseil de Communauté a décidé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er et Lyon 4°. Il était prévu de réaliser cet aménagement en trois phases distinctes :

- la première phase, en cours de réalisation, est celle relative à l'aménagement de l'espace du Gros Caillou au-dessus du parc de stationnement souterrain,
- la deuxième phase, comprise entre la rue Vaucanson et la place Edouard Millaud, correspond à la séquence urbaine et au périmètre des marchés,
- la troisième phase correspond à la séquence résidentielle et aux jardins à l'extrémité ouest du boulevard.

La réalisation des deuxième et troisième phases était imaginée entre 2008 et 2012. Le conseil de Communauté a décidé, lors de la séance du 3 mars 2003, de ne lancer le concours de maîtrise d'œuvre que sur le seul périmètre de l'espace du Gros Caillou.

Au cours de cette même séance, le conseil de Communauté a, par délibération n° 2003-1028, validé une autorisation de programme d'un montant de 5,4 M€ TTC.

Par la suite, à la demande de la ville de Lyon, le périmètre d'intervention a été étendu au jardin du Gros Caillou. L'augmentation d'autorisation de programme induite de 2 050 000 € TTC a été validée par la délibération n° 2006-3341 lors de la séance du conseil de Communauté du 2 mai 2006, portant ainsi le montant total de l'opération à 7 450 000 € TTC avec une recette attendue de la ville de Lyon d'un montant de 2 050 000 € TTC.

Objet de la demande d'AP complémentaire

- Au cours de la réalisation des travaux d'aménagement, et plus particulièrement lors des travaux de terrassement des anciens jardins du Gros Caillou, la mise à jour de vestiges d'anciens remparts méconnus des services archéologiques a été constatée. Leur démolition a nécessité l'utilisation de matériel spécifique (brise-roche).

La présence d'une galerie cavalière souterraine, dont l'arasement s'est avéré nécessaire, a entraîné la construction d'une dalle en béton de confortement afin d'assurer la stabilité des aménagements de surface. Le montant de ces prestations particulières supplémentaires est estimé à 185 000 € TTC.

- L'ouverture du parking enterré du Gros Caillou prévue initialement en septembre 2006 et reportée à mars 2007, a obligé la direction de la voirie à repousser le début des travaux d'aménagement de surface. Ce report d'environ huit mois, cumulé aux retards liés aux aléas cités précédemment, entraînent une augmentation de l'ordre de 4% du montant des révisions de prix des différents marchés de travaux, soit 280 000 € TTC.

- L'aménagement de l'esplanade a entraîné le réaménagement du pôle bus financé à hauteur de 150 000 € par la Communauté urbaine. Il est également nécessaire de déplacer certains poteaux supports des lignes aériennes des trolleybus. Alors que la Communauté urbaine s'engage à financer la plus-value qualitative, les modalités de participation financière au financement du déplacement des ouvrages estimé à environ 100 000 € TTC sont, aujourd'hui, en cours de négociations avec le Sytral et, afin de ne pas retarder le chantier, il est proposé que la Communauté urbaine soit en mesure de préfinancer ces prestations.

- Consécutivement à l'abandon d'une conduite d'eau, la direction de l'eau s'est vue dans l'obligation d'installer, pour un montant de 85 000 € TTC, un détendeur afin d'assurer une alimentation normale aux riverains.

Le calendrier de réalisation prévoit une livraison de l'espace Gros Caillou réaménagé d'ici juin 2008.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme à hauteur de 650 000 € TTC.

Circuit décisionnel : le projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 14 janvier 2008 et d'une note d'information au Bureau le 4 février 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération 0184 Lyon 1er et 4° et le réaménagement de l'espace Gros Caillou, d'un montant de 650 000 € TTC en dépenses pour l'année 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,